

# **Programme de formation permis de conduire cat B - AAC**

<b><u>Prérequis à l'entrée en formation :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir 15 ans minimum</li><li>- Être titulaire de l'ASSR2 ou ASR si moins de 21 ans</li><li>- Avoir effectué l'évaluation de départ afin de déterminer le volume prévisionnel de formation</li></ul>	<b><u>Dispensateur de formation :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formateur diplômé BEPECASER ou TP ECSR</li></ul>
<b><u>Prérequis avant examen :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir réussi à l'Épreuve Théorique Général (ETG)</li><li>- Avoir effectué les 20h de pratique minimum obligatoires</li><li>- Avoir effectué les 2 RDV pédagogiques</li><li>- Avoir effectué 3000km et avoir 1an de conduite accompagnée</li><li>- Avoir 17 ans minimum le jour de l'examen</li></ul>	<b><u>Lieu de formation :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Au sein de notre auto-école</li></ul>
<b><u>Dispositifs de suivi et méthodes pédagogiques :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Livret d'apprentissage numérique</li><li>- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation</li><li>- Heures de présence émargées sur tablette</li><li>- Tracking plate-forme de formation en ligne</li><li>- Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur route, sur motocyclette de la catégorie A1</li></ul>	<b><u>Contexte :</u></b> Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.
<b><u>Validation des acquis :</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Évaluation des compétences tout au long de la formation en conformité avec le REMC</li><li>- Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière</li></ul>	<b><u>Personnes concernées :</u></b> Toute personne désireuse de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et/ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5t, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

## **Objectifs de la formation :**

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC, c'est-à-dire assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales, utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnelle et en sécurité, préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes, prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives et enfin réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

# **Programme de formation permis de conduire cat B - AAC**

## **Compétence C1 :**

### **MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul**

- a- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- b- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- c- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- d- Démarrer et s'arrêter.
- e- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- f- Utiliser la boîte de vitesses.
- g- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- h- Regarder autour de soi et avertir.
- i- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

## **Compétence C2 :**

### **APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales**

- a- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- b- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- c- Adapter l'allure aux situations.
- d- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- e- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de propriété.
- f- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- g- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

## **Compétence C3 :**

### **CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

- a- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b- Croiser, dépasser, être dépassé.
- c- Passer des virages et conduire en déclivité.
- d- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- e- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- f- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- g- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- h- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- i- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

## **Compétence C4 :**

### **PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

- a- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- c- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- d- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g- Pratiquer l'écoconduite.